

ASSISTANT A L'UNIVERSITE et ASSISTANT DOCTORANT FNS

Assistant à l'Université

Base Décision du CE du 12 mars 2014
Indexation système LPers (opération interne)
Amélioration réelle pas automatique
responsabilité : UNIL
décision : CE (arrêté modifiant le règlement)

Rémunération

Assistants diplômés				Premiers assistants			
1 ^{ère} année	CHF	65'910.-	F. 1101	1 ^{ère} année	CHF	81'120.-	F. 1106
2 ^{ème} année	CHF	67'735.-	F. 1102	2 ^{ème} année	CHF	83'554.-	F. 1107
3 ^{ème} année	CHF	70'169.-	F. 1103	3 ^{ème} année	CHF	85'987.-	F. 1108
4 ^{ème} année	CHF	73'211.-	F. 1104	4 ^{ème} année	CHF	88'421.-	F. 1109
5 ^{ème} année	CHF	76'861.-	F. 1105	5 ^{ème} année	CHF	90'854.-	F. 1110

Assistant étudiant

Base Décision du CE du 12 mars 2014
Indexation système LPers (opération interne)
Rémunération CHF 101.- / demi-journée
Base de calcul : (rémunération assist. dipl. 1^{ère} année à 80%)
261 jours x 2

Assistant doctorant FNS

Base directives du FNS (voir D 5/3-131)
Indexation aucune
Amélioration réelle sur décision du FNS
Rémunération (montant admis par le FNS, valeur 2022)

1 ^{ère} année	CHF	47'040.-
2 ^{ème} année	CHF	48'540.-
3 ^{ème} et 4 ^{ème} année	CHF	50'040.-
Indemnité I	CHF	750.-/mois
Indemnité II	CHF	500.-/mois